

Sens public

Sens
[public]

Comparaison n'est pas déraison

Cyril Coulet

2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063043ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063043ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des littératures de langue française

ISSN

2104-3272 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Coulet, C. (2011). Comparaison n'est pas déraison. *Sens public*.
<https://doi.org/10.7202/1063043ar>

Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International
(CC BY-NC-SA 4.0) Sens-Public, 2011



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Sens
[public]

Revue internationale
International Web Journal
www.sens-public.org

Comparaison n'est pas déraison

CYRIL COULET

Comparaison n'est pas déraison

Cyril Coulet

A lors que les formations politiques se préparent à entrer en compétition à l'occasion des élections présidentielles, les observateurs peuvent raisonnablement s'attendre à voir fleurir les comparaisons internationales. En effet, l'exercice de la comparaison est un élément essentiel dans la construction puis l'introduction dans l'agenda politique de problèmes sociaux. L'État lui-même ne procède pas autrement lorsqu'il confie au conseil d'analyse économique la tâche de s'essayer à l'art délicat de la prospective ou de l'évaluation.

Interroger les institutions sociales permet de remettre en question les prénotions et les préjugés. Il est ainsi indispensable de faire ressortir les spécificités de certaines institutions sociales françaises en les confrontant à des institutions étrangères. A titre d'exemple, la faiblesse du taux d'emploi français – qui se situe à 62 % alors qu'il est de 67 % en Allemagne, de 74 % au Royaume-Uni et de 75 % en Suède – est autant la résultante de la spécificité des institutions sociales françaises qu'un effet de la mondialisation de l'économie. En effet, les réorganisations des entreprises imposées par la concurrence internationale évoluent selon les pays¹. La société française a ainsi fait le choix de privilégier l'allongement des études ainsi que le recours aux dispositifs de préretraite ou de sortie d'activité avec dispense de recherche d'emploi pour ajuster la main d'œuvre aux besoins. Toutefois ce choix a pour corollaire la réduction de l'assiette de perception des cotisations sociales des salariés qui accentue la pression sur les finances publiques.

Il est tout autant légitime – bien que la pratique soit moins courante – de relativiser la singularité de certains phénomènes sociaux qui se déploient dans notre pays. Ainsi, la France ne détient pas le monopole des problématiques liées à la présence de populations d'origine étrangère sur son territoire. La société française n'est pas non plus la seule à ressentir une forme d'impatience à l'égard de phénomènes d'intégration qui se déploient sur des temporalités plus longues que celles des consultations électorales. La montée des forces politiques xénophobes dans des sociétés traditionnellement libérales comme les Pays-Bas, la Norvège ou la Suède témoigne d'une appréhension commune à l'égard de la dynamique d'intégration. Cette mise en perspective permet de bousculer certaines prénotions que les entrepreneurs politiques essaient de promouvoir

¹ Cf. notamment Bernard Gazier, « Le rôle des politiques actives de l'emploi dans les restructurations », in Peter Auer, Geneviève Besse, Dominique Meda (sous la dir. de), *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi. Vers une mondialisation plus juste ?*, La Découverte, Paris, 2005.

dans l'espace public français. Les interrogations continues sur l'identité nationale ou la laïcité nourrissent ainsi la crainte d'une altérité radicale des populations de confession musulmanes. Cette dernière proviendrait notamment de l'incompatibilité postulée des valeurs prônées par les musulmans avec celles de leur espace d'inclusion social. Aussi, 80 citoyens français de confession musulmane ont souhaité lancer un appel intitulé « Musulmans citoyens pour les droits des femmes² » à l'occasion de la journée de la femme afin de contester l'équivalence posée entre confession musulmane et négation de l'égalité des sexes.

Il serait en revanche téméraire de s'essayer à la transposition directe de modèles étrangers dont les normes sociales ne sont pas maîtrisées. La recherche de la solution universelle dans un modèle étranger est une quête illusoire quelle que soit l'aire géographique considérée. L'échec des politiques clé en main promues par le FMI ou la Banque mondiale et dénoncées notamment par Joseph Stiglitz constitue à cet égard une excellente illustration des limites de cette approche³. La volonté d'importer directement un modèle socio-économique qu'il soit anglo-saxon, rhénan ou nordique se heurte toujours aux normes juridiques, usages et aux autres institutions qui singularisent chaque société. Il convient de se garder de penser que la comparaison vaut raison et que la solution viendra de la mise en abîme. En effet, la vertu de la comparaison réside dans sa capacité à révéler les problèmes plus qu'à y répondre. En ce sens, la comparaison n'est pas déraison...

² Voir en ligne : <http://www.respectmag.com/2011/03/07/signez-lappel-musulmans-citoyens-pour-les-droits-des-femmes-4974>

³ Cf. Joseph Stiglitz, *La grande désillusion*, Fayard, Paris, 2002, p. 64. Il est à noter que l'auteur concentre ses critiques sur le FMI en sa qualité d'ancien premier vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale.